

# TOUS CYCLISTES EN YVELINES 2017

## RÈGLEMENT

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le départ est prévu entre 13 et 14h à Bois d'Arcy (Parking de la Mairie - Rue Paul Vaillant-Couturier).

Le retour est prévu jusqu'à 18h au même endroit.

Au moment de l'inscription vous sera proposé, vous devrez l'imprimer.

Le départ ne peut être pris qu'après avoir présenté son bulletin d'inscription, celui-ci vous servira également de feuille que vous devrez conserver jusqu'au retour au point de départ.

### **Article 2 :**

Cette randonnée n'est pas une compétition, elle s'effectue à allure libre.

Pour votre sécurité et celle des autres, respectez le code de la route, respectez les consignes verbales et écrites de l'organisateur, exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

### **Article 3 :**

Le port du casque est vivement conseillé et obligatoire pour les mineurs.

### **Article 4 :**

Elle est ouverte à tous les cyclotouristes à partir de 8 ans. Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du code de la route et en bon état de fonctionnement. Ils peuvent être assistés électriquement dans la mesure où la puissance n'excède pas 250 W.

Attention les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un parent et fournir une autorisation parentale dégageant l'organisateur de toutes responsabilités.

### **Article 5 :**

Les voitures suiveuses sont formellement interdites.

### **Article 6 :**

Les photos prises au départ ou sur le parcours pourront être utilisées à des fins promotionnelles dans des revues ou articles liés au vélo.

### **Article 7 :**

Couverture assurance : suivant le **Contrat Fédéral N°49924439** de chez Allianz

1. Sont couverts les licenciés **FFCT**, par l'intermédiaire de leur licence suivant la formule souscrite : Petit ou Grand Braquet.
2. Sont couverts les non licenciés, par l'intermédiaire du contrat souscrit par l'organisateur de la manifestation, en formule Petit Braquet uniquement.
3. En cas d'accident, une déclaration de sinistre vous sera remise par le responsable de l'organisation. Les modalités d'emploi vous seront alors précisées.

### **Article 8 :**

Le fait de remplir le bulletin d'inscription et de le signer implique l'acceptation de ce règlement.

## **Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

autorise mon enfant \_\_\_\_\_

à participer à la randonnée **TOUS CYCLISTES EN YVELINES du 4 mars 2017.**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature :

Indiquer le nom et le prénom de **l'adulte accompagnant:**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_